

PLAN RÉSORPTION DÉCHARGES LITTORALES

CEREMA – 11/06/2024

JOURNEE TECHNIQUE DTer NORMANDIE CENTRE



RÉSORPTION DES DÉCHARGES LITTORALES

POURQUOI LE PLAN



 EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

 [VIDÉO DE PROMOTION DU PLAN](#)

L'une de ses conséquences est l'élévation du niveau de la mer, liée à la dilatation thermique des océans et à la fonte des glaces. En France métropolitaine, le niveau moyen de la mer a augmenté de 23 cm depuis 1900, dont environ 6 cm depuis 2000.

Cette élévation entraîne des **submersions marines** plus fréquentes et plus intenses (certaines pouvant devenir permanentes) et favorise l'érosion côtière et donc, le **recul du trait de côte**.

Le département de la Manche est particulièrement exposé à ces aléas littoraux.

CHIFFRES-CLÉS

Territoires métropolitain et ultramarins

20 % des zones côtières soumises à un phénomène d'érosion (hors Guyane). 920 km de littoral en recul, dont 270 km à une vitesse moyenne de 50 cm/an.

France métropolitaine

5 départements particulièrement exposés à la submersion marine : le Pas-de-Calais, la Vendée, la Manche, la Charente-Maritime et la Gironde.



Plan national de résorption des
décharges littorales



RÉSORPTION DES DÉCHARGES LITTORALES

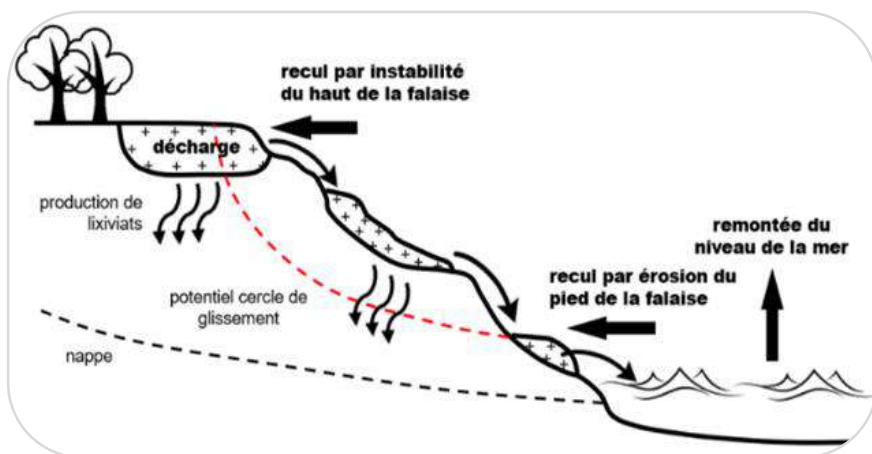
POURQUOI LE PLAN

L'ALÉA ÉROSION

L'**érosion côtière** est une perte de matériaux sous l'effet de la marée, de la houle et des courants, combinées aux actions des vents, de processus continentaux (pluie, ruissellement, gel, ...). Elle touche les littoraux sableux, vaseux et rocheux.

Elle se traduit par le déplacement vers l'intérieur des terres de la limite entre la mer et la terre, c'est le **recul du trait de côte**.

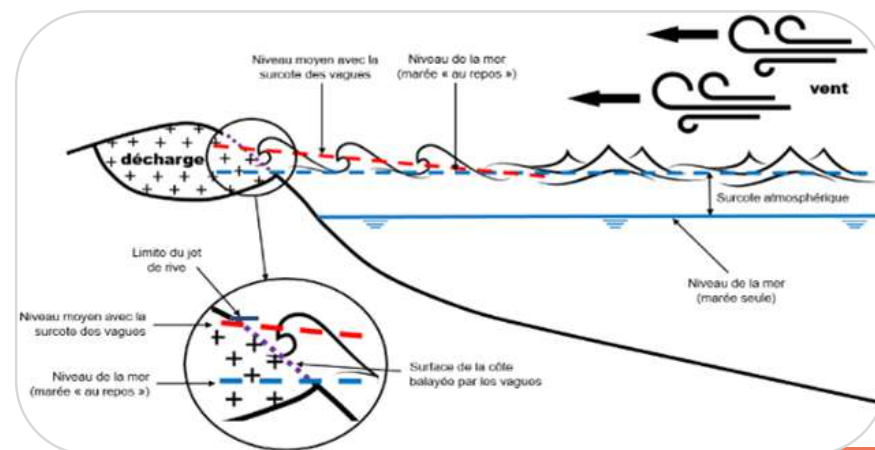
Elle peut également se manifester par un **abaissement de l'estran ou de la plage** notamment lorsque la position de ce dernier est figée par un ouvrage littoral.



L'ALÉA SUBMERSION MARINE

La **submersion marine** désigne une inondation temporaire de la terre par la mer lors de tempêtes. Il en existe trois modes :

- par franchissement de paquets de mer liés aux vagues,
- par débordement, quand le niveau marin est supérieur à la cote de crête du terrain naturel ou des ouvrages,
- par rupture ou défaillance d'un ouvrage de protection.



RÉSORPTION DES DÉCHARGES LITTORALES

LE PLAN NATIONAL

Annnonce du Président de la République du lancement d'un plan de résorption à 10 ans des décharges littorales historiques présentant, à court terme, le plus fort risque de déversement de déchets en mer (février 2022)



Fonds dédié d'environ 30 M€/an, dont la gestion a été confiée à l'ADEME

Inventaire évolutif des sites potentiels réalisé par le BRGM. Initié à 55 décharges, il est de **110** à ce jour (version 4 de novembre 2023)

3 sites expérimentaux : Dollemard, Fouras et l'Anse Charpentier

19 sites engagés ou en cours répartis sur le territoire national à ce jour

2 sites ont été résorbés depuis le lancement du plan (Fouras et La Torche)

14 décharges concernées sur le littoral du territoire de la Manche :

- 3 n'ont pas été retenus (St-Vaast-La-Hougue, Carentan et Réville),
- 4 sites sont en cours d'engagement à Vicq-sur-Mer avec l'EPFN,
- 3 sites pourraient s'engager d'ici peu : Agon-Coutainville avec la Commune et les sites de Portbail (2) avec la CA du Cotentin,
- 4 sites dont l'engagement est à confirmer : Genêts, Chausey, Gouberville Est et Gatteville,

RÉSORPTION DES DÉCHARGES LITTORALES

OBJECTIFS DU PLAN

- **Localiser et inventorier** les décharges éligibles répondant aux critères du plan (décharge brute historique*, vulnérable aux aléas marins, à moins de 100 m du trait de côte)
- **Établir une priorisation** des actions à mettre en œuvre en fonction des enjeux notamment marins, de la pollution générée, du degré de relargage des déchets dans le milieu, sur la base de l'initiative des collectivités,
- **Accompagner techniquement et financièrement les maîtres d'ouvrage**, le plus souvent des collectivités, dans la démarche de traitement de la décharge à mettre en œuvre,
- **Capitaliser la démarche** et les retours d'expérience.

* Ouverte avant 1992 et fermée avant juillet 2005

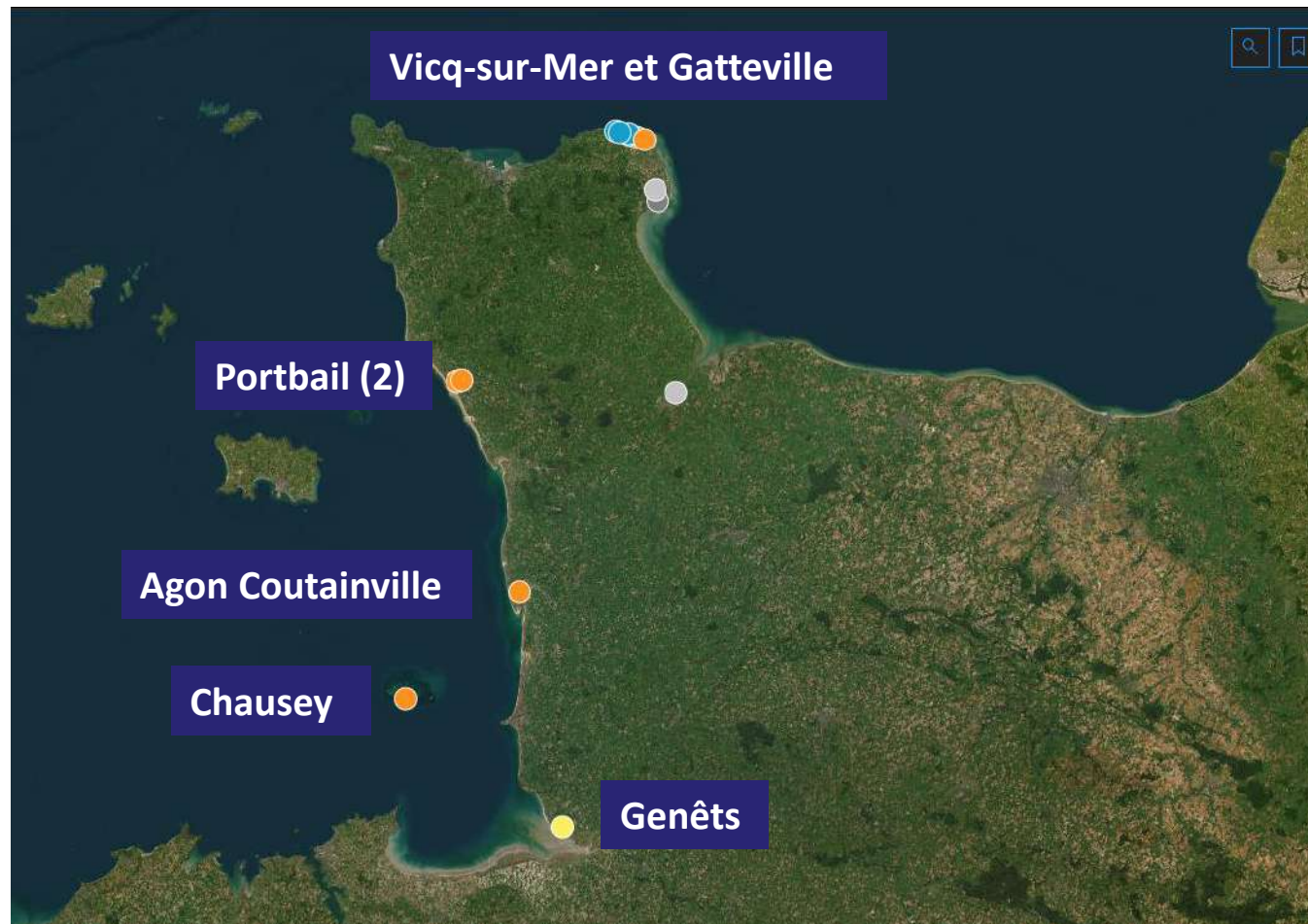
RÉSORPTION DES DÉCHARGES LITTORALES

LES DECHARGES IDENTIFIEES DANS LA MANCHE

Liste des décharges

- Décharge de Réthoville
- Décharge de Gouberville. Les Bucailles (Ouest)
- Décharge de Néville (A481) (Est)
- Décharge de Néville (A479) (Ouest)
- Décharge de Gouberville "Le Bois du Nau"(Est)
- Décharge de l'hippodrome
- Décharge du cimetière
- Décharge de Gatteville
- Décharge d'Agon-Coutainville
- Décharge Grande Ile Chausey
- Décharge rue du Poivre
- Décharge de St Hilaire
- Décharge de Réville
- Décharge de St Vaast

[Visualiseur public](#)



RÉSORPTION DES DÉCHARGES LITTORALES

TAUX D'AIDE

Les critères d'aide, définis au lancement du plan par les ministériels, sont **un taux à 50 % ou à 100 %**.

Cette aide vise à combler le déficit opérationnel après prise en compte de l'ensemble des sources de financement du projet.

Elle est plafonnée :

- à **50% des coûts éligibles** pour les sites situés sur des **terrains propriété d'acteurs privés ou de collectivités**,
- à **100% des coûts éligibles** pour les sites situés sur des **terrains propriété de l'Etat**

Ces taux « maximum » sont proratisés en cas de multi propriétés du site.

RÉSORPTION DES DÉCHARGES LITTORALES

MESURES ÉLIGIBLES AUX AIDES ADEME

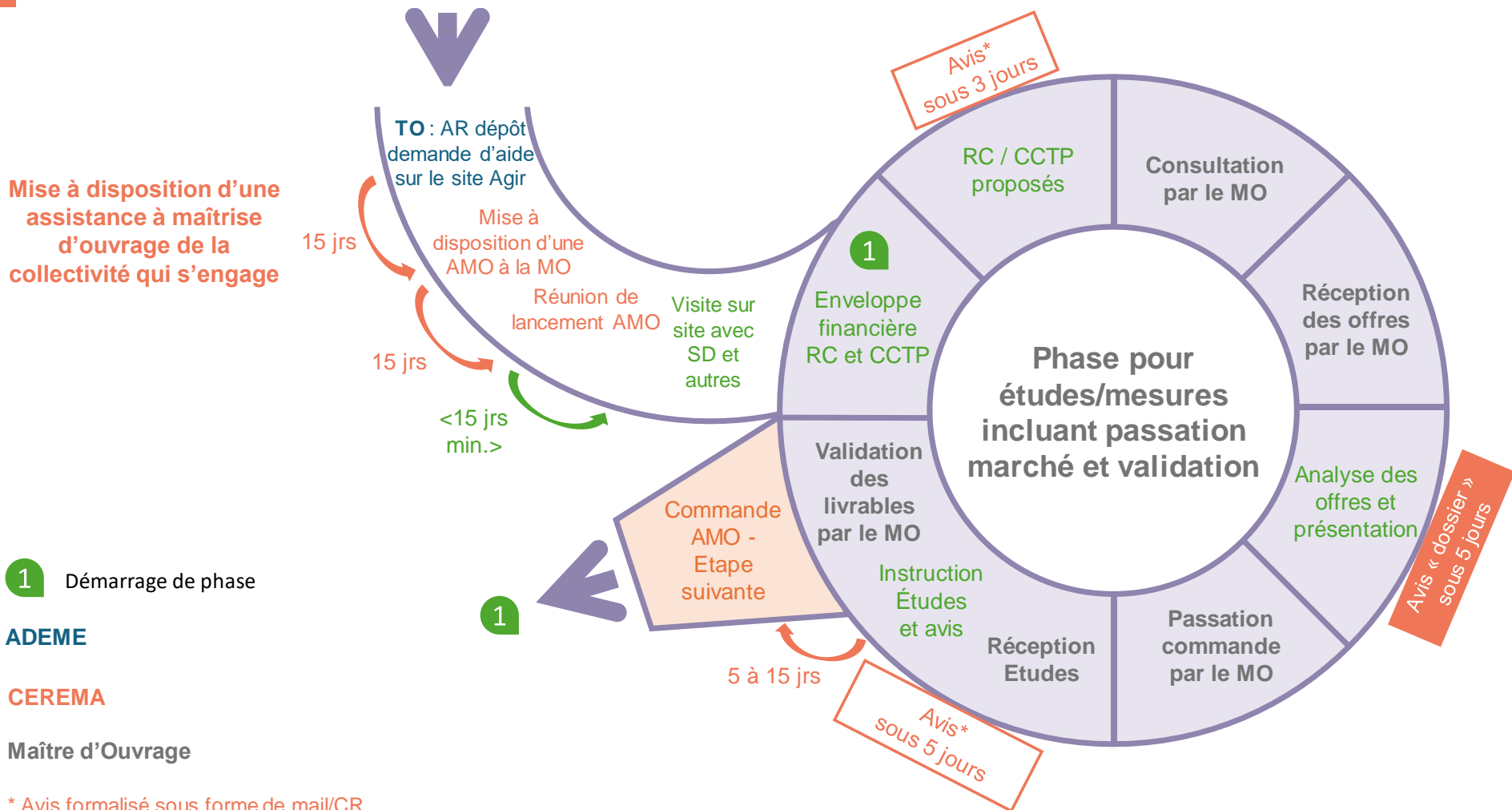
L'ensemble des mesures décrit par la norme NF X 31-620 de décembre 2021 est éligible, à savoir :

- L'ensemble des études, mesures et travaux nécessaires à la réhabilitation/résorption des sites concernés,
- Les études d'accompagnement de projet, notamment l'AMO juridique pour les projets particulièrement complexes (procédures d'achat public) et la maîtrise d'œuvre d'études et de travaux (MOe), ainsi que les études et dossiers réglementaires,
- Les expertises et les contrôles par des tiers,
- Les mesures de restauration et renaturation des milieux,
- Le suivi environnemental et les mesures de restrictions d'usage éventuellement nécessaires.

Seul le temps imparti pour suivre le projet et assurer la commande publique liée est laissé à la charge de la collectivité qui s'engage en tant que maître d'ouvrage, soit entre 10 à 20% du temps annuel d'un agent, selon la complexité de la décharge.

RÉSORPTION DES DÉCHARGES LITTORALES

DEMARCHE ET ACCOMPAGNEMENT*



1 Démarrage de phase

ADEME

CEREMA

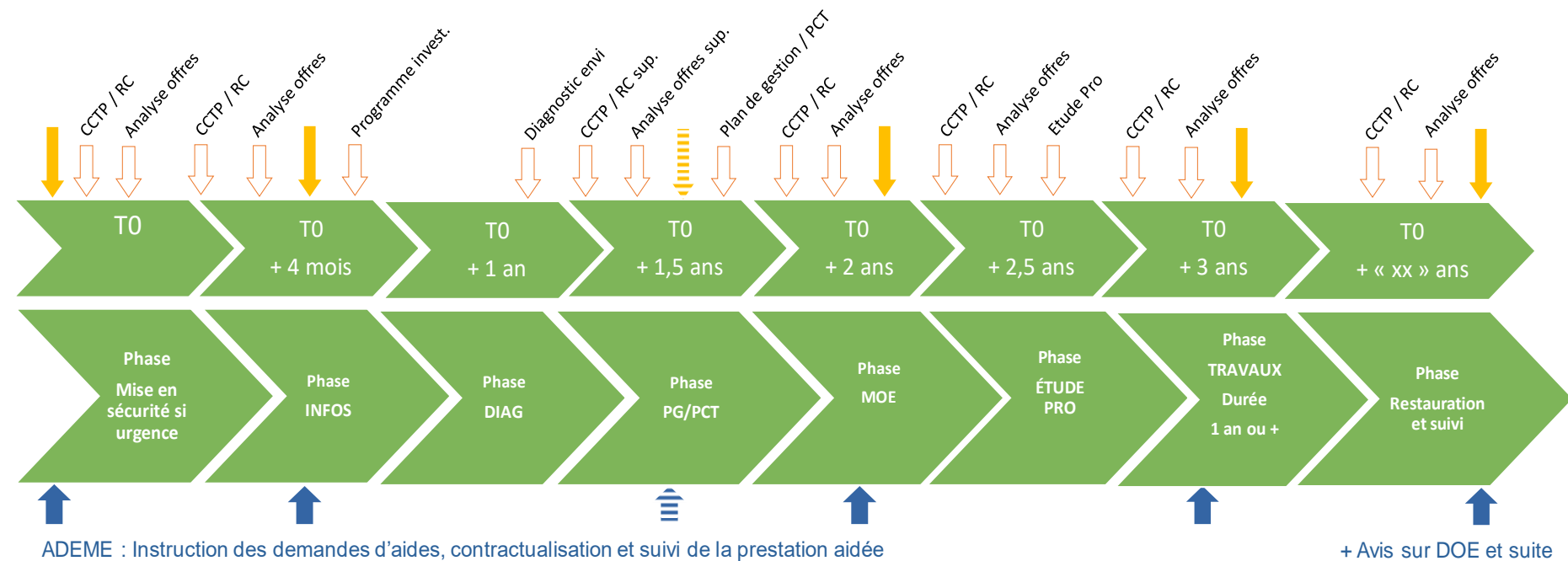
Maître d'Ouvrage

* Avis formalisé sous forme de mail/CR

RÉSORPTION DES DÉCHARGES LITTORALES

DEMARCHE ET ACCOMPAGNEMENT*

Cerema : Avis « dossiers » sur les études exécutées et projetées pour chaque étape sur dépôt de dossier de demande d'aides



Légendes :

→ Soit 5 avis « dossiers » Cerema par étape

→ Avenant au besoin

→ Conventions ADEME

→ Soit 13 avis informels pour passation de commande par le MO

* S'appuyant sur la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués et la norme NF X 31-620

RÉSORPTION DES DÉCHARGES LITTORALES

EXEMPLE DE REHABILITATION

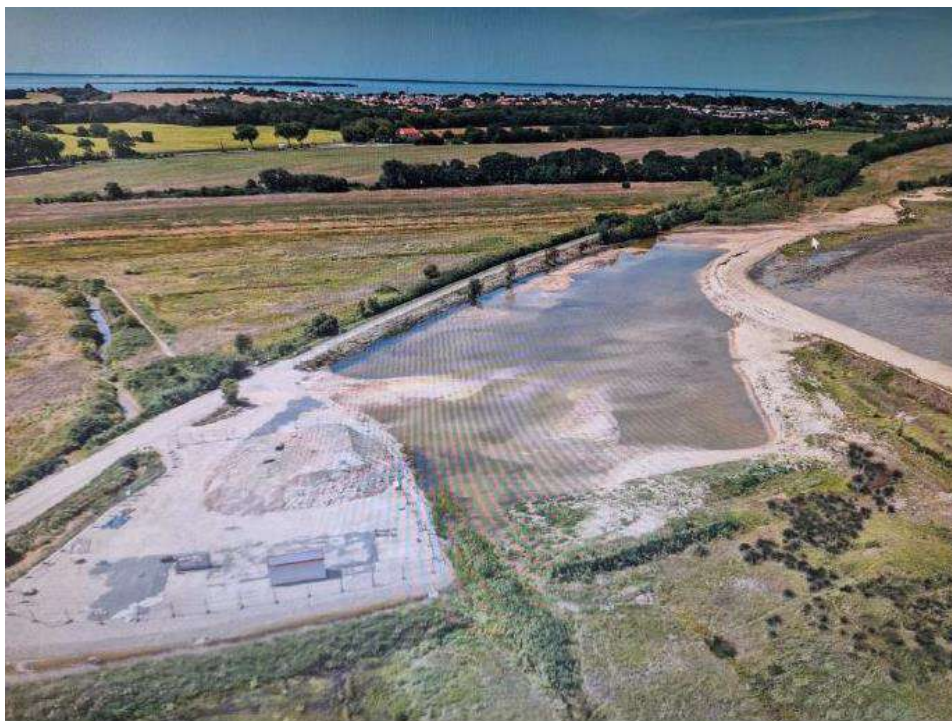
Ancienne décharge de Fouras (17)



RÉSORPTION DES DÉCHARGES LITTORALES

Exemple de réhabilitation

Ancienne décharge de Fouras (17)

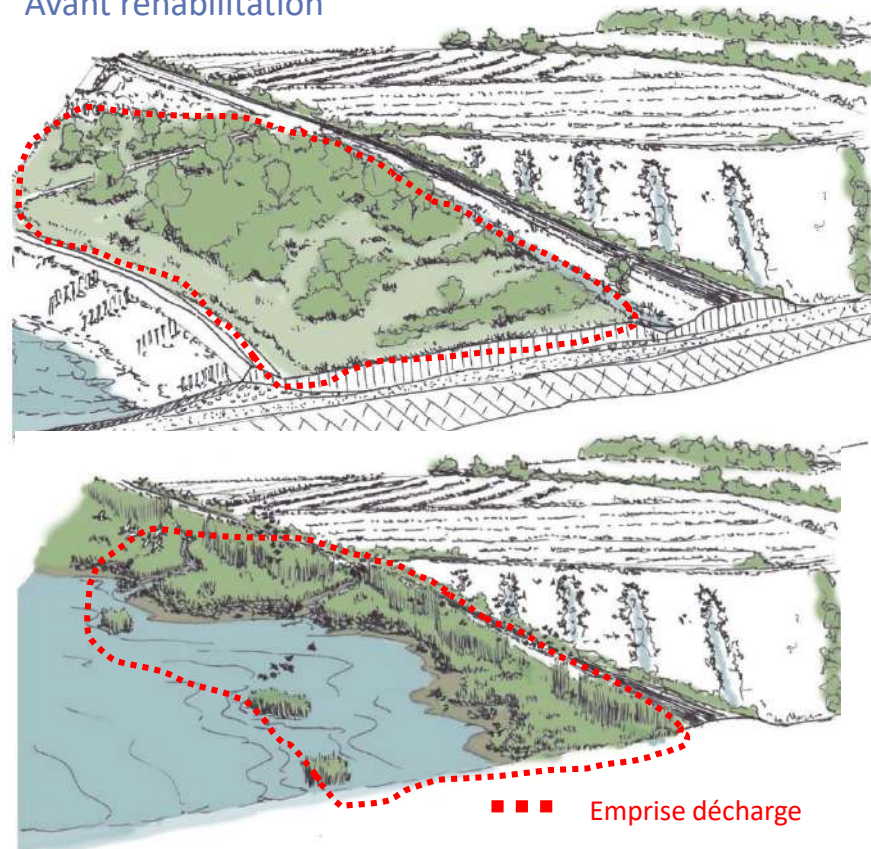


site en cours de finalisation de la remise en état

Liens utiles : <https://www.dailymotion.com/video/k5nVSIRSjZtQn1zksyP>

<https://www.tf1info.fr/environnement-ecologie/video-avant-apres-cette-decharge-de-charente-maritime-fouras-a-ete-completement-nettoyee-2277657.html>

Avant réhabilitation



site restauré dans un cycle naturel de marées et de reconquêtes végétales

RÉSORPTION DES DÉCHARGES LITTORALES

INTÉRÊTS À AGIR ?

- **Réduire ou supprimer des risques directs et indirects pour la population et les milieux naturels** : dégradation de la qualité de l'eau, des sols, émissions de polluants, d'amiante, consommation de poissons et autres produits de la mer contaminés ,...
- **Opportunité pour la collectivité** de s'engager dans un projet de lutte contre la pollution et de protection de l'environnement et de la population,
- **Opportunité de réhabiliter, restaurer, renaturer un site pollué** en le transformant en projet de territoire à forte valeur environnementale (schéma d'intentions paysagères, sentier littoral, renaturation, etc...),
- **Contribuer à un processus d'acquisition de connaissances** en matière de lutte contre la pollution par les déchets et notamment plastiques,
- **S'approprier les enjeux liés aux aléas marins et agir de manière adaptée au recul du trait de côte** à l'échelle d'une commune. La démarche du plan s'accorde parfaitement à celle liée au recul du trait de côte.

RÉSORPTION DES DÉCHARGES LITTORALES

LES DECHARGES DE LA MANCHE

FOCUS SUR LES SITES DE VICQ-SUR-MER ET GATTEVILLE

Problématique spécifique : érosion généralisée de la côte plus ou moins marquée selon l'endroit et qui peut évoluer/s'accroître dans le futur



Réthoville



Néville 1



Néville 2



Une maîtrise d'ouvrage portée par l'EPFN, en convention avec la Région, le Département de la Manche et le Conservatoire du Littoral



Plan national de résorption des décharges littorales



HIÉRARCHISATION DES DÉCHARGES

Objectif : établir une feuille de route d'intervention à l'échelle du secteur en fonction des enjeux



- Différentes phases d'étude conformément à la méthodologie Sites et sols pollués (Etude documentaire, géophysique, sondages,...)
- Etablissement d'un bilan coût/avantage avec critères de hiérarchisation en prenant en compte les enjeux du site :

Critères		Néville 1 (ouest)	Néville 2 (est)	Gouberville Ouest	Gouberville Est	Gatteville le Phare	Réthoville
Risque de relarguage de déchets	Etat actuel	1	-1	3	-1	-3	3
	Exposition à l'érosion	2	2	2	0	-2	2
Sous-cotation		3	1	5	-1	-5	5
Déchets et/ou pollution(s) identifié(e)s	Déchets	1	1	1	1	1	1
	Pollutions chimiques	-1	1	-1	-1	-1	-1
Sous-cotation		0	2	0	0	0	0
Contraintes techniques spécifique en cas de travaux de réhabilitation	Accès - gêne voisinage	-2	-2	0	-2	0	0
	Démarches administratives et réglementaires	Absence de donnée (en attente des études réglementaires, faune/flore, ...)					
	Coûts et autres	2	2	0	0	0	2
Sous-cotation		0	0	0	-2	0	2
Sensibilité et vulnérabilité du contexte environnemental	Exposition aux inondations	2	2	2	2	0	2
	Enjeux écologiques du secteur	2	1	-1	1	1	1
	Enjeux patrimonial / d'usage à proximité de la décharge	0	0	2	2	0	0
Sous-cotation		4	3	3	5	1	3
COTATION TOTALE (somme)		7	6	8	2	-4	10
COTATION MOYENNE TOTALE		2	2	2	1	-1	3



PLAN DE CONCEPTION DE TRAVAUX

Objectif : Définir une démarche globale d'intervention duplicable à l'échelle des autres décharges prioritaires



Financement de cette phase par le Plan National

- Le plan de conception de travaux comprend:
 - Travaux pilotes sur le site de Réthoville (Déchets confinés, superficie estimée à 250 m², volume 600/800 m³)
 - Adapter au mieux la méthodologie de traitement au contexte du secteur (faisabilité criblage // nature du sable, accessibilité,...)
 - Anticiper les enjeux réglementaires (DLE, Biodiversité, ICPE, Non aggravation risque submersion, ...)
 - Maitriser au mieux les coûts
 - Compléments d'études sur les autres décharges selon le REX du CEREMA et de l'ADEME (microplastique, restauration du site après intervention,...)

PLAN DE CONCEPTION DE TRAVAUX

LE PLAN NATIONAL

• La suite de l'EPFN

- Capitaliser Réthoville et les diagnostics complémentaires réalisés sur les sites
- Valoriser la démarche sur Néville 1 et 2, puis Gouberville Ouest (MOE / TRAVAUX), avec l'aide d'une maîtrise d'ouvrage à identifier.

• Résorption/réhabilitation des autres sites (taux d'aide)

- Agon-Coutainville (75% *) (MO potentiellement identifiée)
- Portbail : Cimetière : (100%), Hippodrome : (75%) (MO potentiellement identifiée)
- Chausey (100%)
- Gouberville Est (50% *)
- Gatteville (50 % *)
- Genêts (100%)

• Des questions ?

- ...

*possibilité d'améliorer le taux d'aide par une cession des terrains concernés au conservatoire du littoral

RÉSORPTION DES DÉCHARGES LITTORALES

POUR EN SAVOIR PLUS

Cerema

<https://www.cerema.fr/fr/plan-national-resorption-decharges-littorales>

ADEME <https://agirpoulatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/2023/resorption-decharges-littorales-historiques-a-risque-relargage-dechets-mer>

BRGM

<https://www.georisques.gouv.fr/articles-risques/pollutions-sols-sis-anciens-sites-industriels/decharges-littorales>

Ministère

<https://www.ecologie.gouv.fr/dechets-marins>

RÉSORPTION DES DÉCHARGES LITTORALES

Opérateurs du plan

ADEME

dechargeslittorales@ademe.fr

M. Christophe LOUAZE

Mme. Hélène ROUSSEL, coordinatrice nationale

CEREMA

dechargeslittorales@cerema.fr

M. Jérôme MOREL, directeur du plan

M. Anthony AUGER, appui local, Dter Normandie Centre (Rouen)

M. Pauline DUPONT, appui local, Dter Normandie Centre (Rouen)

BRGM

dechargeslittorales@brgm.fr

M. Daniel MONTFORT, référent national

M. Charles COUSIN, référent national



Merci de votre attention